

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23</p> <p>Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt et un avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le quinze avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Gérard GRANADOS, , Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Pascale HAUK, Catherine MAURIN, Annie FERNANDES, Christine DUSSURGET, Gianni DE BERNARDIS,.</p> <p>Excusés : Pascale HAUK, Catherine MAURIN, Annie FERNANDES, Christine DUSSURGET, Gianni DE BERNARDIS.</p> <p>Pouvoirs : Pascale HAUK donne pouvoir à Serge FAGES, Catherine MAURIN donne pouvoir à Michel REGNIER, Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Dominique REGNIER, Gianni DE BERNARDIS donne pouvoir à Sylvain ARNAUD.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-035

SEANCE DU 21 AVRIL 2009

OBJET : autorisation de signature de l'avenant au contrat pluriannuel 2007-2009

Vu la délibération n°2006-041 relatif à la mise en place du contrat pluriannuel 2007-2009

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des contrats pluriannuels sont mis en place avec le Conseil général du Rhône depuis 2000 sur la commune de Vourles. Ces contrats permettent à la commune de voir certaines de ses opérations d'investissement subventionnées par le Conseil général.

Chaque année, le taux d'aide alloué par le Conseil général aux collectivités est revu. En 2006 et 2007, le taux d'aide était de 10 %, en 2008, il a été revu à la baisse puisqu'il n'était plus que de 5 %, en 2009, il est de 0 %.

Ce taux est calculé en fonction du revenu imposable des habitants et du potentiel financier de la Commune.

Le Conseil général a donc proposé la signature d'un avenant pour intégrer le nouveau taux et les modifications induites. Le montant plafond de l'aide départementale passe de 136 000 € à 89 750 €.

Les opérations sont les suivantes :

- déménagement du marché aux fruits, pour un montant de dépense subventionnable de 360 000 € H.T., pour l'exercice 2007, avec un taux d'aide de 10 %, soit 36 000 €,
- aménagement d'une place au cœur du village, pour un montant de dépense subventionnable d'environ 475 000 € H.T., pour l'exercice 2008, avec un taux d'aide de 5 %, soit 23 750 €,
- création d'un réseau d'assainissement au Bois des Côtes, pour un montant de dépense subventionnable d'environ 150 000 € H.T., pour l'exercice 2008, soit 30 000 €,
- agrandissement du cimetière communal, l'opération est supprimée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant ;
- de l'autoriser à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve la trame de l'avenant du contrat pluriannuel telle que présentée ci-dessus ;
- et l'autorise à signer cet avenant.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES.